

Lors d'une occasion précédente où nous étudions la réforme électorale, j'ai évoqué l'une de mes premières campagnes électorales. Un dame qui n'était certainement pas d'accord avec ma manière de voir, a fait tout ce qu'elle a pu pour que je sois battu. Elle est allée voter en ambulance et s'est fait transporter sur un brancard. La pauvre a voté effectivement et de fait, cela a été son dernier acte sur terre. Elle est morte en sortant de l'isoloir. Je ne l'ai jamais oublié. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de conduire le scrutin de façon plus civilisée pour les handicapés.

Enfin, pour ce qui est de ramener à 18 ans l'âge auquel on peut voter, j'y souscris de toute mon âme et de tout mon cœur. Je suppose que si l'on pouvait retirer le droit de vote à certains, ce serait à ceux qui font partie du groupe le plus âgé. Après tout, nos enfants en Nouvelle-Écosse vont maintenant à l'école avec des livres d'histoire où sont citées les paroles authentiques des astronautes débarquant pour la première fois sur la Lune dans le courant de cette année. Les livres d'histoire sont vraiment très à jour. Ces jeunes sont très, très éveillés. J'ai vu un parlement des jeunes à l'école secondaire Queen Elizabeth, située à quelques rues de ma

maison à Halifax. J'ai assisté à leurs séances au moins une fois par an. Le calibre du débat m'a fortement impressionné. Ces adolescents veulent étudier les problèmes qui les concernent, les drogues entre autres sujets. Ils présentent des résolutions fort sensées et ils se décident en connaissance de cause.

Cela dit, je souscris à la résolution à l'étude.

**M. Macquarrie:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. A propos de l'offre flatteuse du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je refuse, en reprenant les paroles immortelles de Calvin Coolidge: *I do not choose to run.*

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain deux heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)